

DATE DE CONVOCATION

17 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

17 juin 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 10

VOTANTS : 27

ABSENTS : 2

N°2024-06-53 :**Décision modificative N°1
du budget Communal 2024**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme RIVIERE, Mme JANCEK, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES :

- Mme CANUS par Sidonie KARM
- M. COLLIN par Hervé CAMARD
- Mme URBAIN par Mélanie RAULT
- M. GIBERT par Alain SENNEUR
- M. BOURGET par Olivier LEPRETRE
- M. ALIOUANE par Amina DEMBRI-COHEN
- M. FALCHETTO par Elise GUERET-MAGNE
- Mme GUERITEAU par Denis COURTOT
- Mme ALLIX par Sylvie BIGAY
- M. LANGLOIS par Thomas LECOT

ABSENTS : M. DEVERS, Mme MANTRAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame JANCEK est désignée secrétaire de séance.

VU la loi 92-125 du 6 février 1992 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération 2024-04-09 du Conseil municipal du 02 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 de la commune de Maule ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 13 juin 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative N°1 du budget primitif 2024 de la commune ;

ENTENDU l'exposé de M. Olivier LEPRETRE, Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré.

1/ ADOPTE par chapitre la décision modificative N°1 suivante du budget communal 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante + 1 264,00
- Article 6541 – Créances admises en non-valeur + 1 264,00

Total dépenses de fonctionnement + 1 264,00

RECETTES

- Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions + 1 264,00
- Article 7817 – Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants + 1 264,00

Total recettes de fonctionnement + 1 264,00

SOLDE FONCTIONNEMENT 0,00


Chantal JANCEK
Secrétaire de séance


Olivier LEPRETRE
Maire de Maule